

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00102
Propriétaire(s) : Brian et Larisa Djuric
Emplacement : (1979), 1981, promenade Prince of Wales
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : lot 4, plan enr. 404
Zonage : R1E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir leur garage et lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison existante, tandis que l'autre parcelle restera vacante pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 24,87 mètres sur la promenade Prince of Wales sur une profondeur irrégulière de 40,77 mètres. Sa superficie sera de 930,5 mètres carrés. La parcelle est vacante et sera située au 1979, promenade Prince of Wales.

Le terrain qui sera conservé est représenté comme faisant partie du lot 4, plan enregistré 404. Il aura une façade de 6,22 mètres sur la promenade Prince of Wales sur une profondeur irrégulière de 101,3 mètres. Sa superficie sera de 1 805,4 mètres carrés. La maison existante occupe cette parcelle située au 1981, promenade Prince of Wales.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle qui sera occupée par la maison existante ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent une demande de dérogations mineures (D08-02-17/A-00102) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.